Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 056-200086791-20260326-DEL_054_2026-DE

Ville de
Ploërmel

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS

COMMUNE DE PLOËRMEL

SÉANCE ORDINAIRE DU 26 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 26 mars à 19H00, les membres du conseil municipal de la commune de Ploërmel se sont réunis en salle du conseil de Ploërmel, sur convocation en date du 20 mars 2026 qui leur a été adressée le jour même, à l'issue de la séance d'installation du conseil municipal, par voie dématérialisée conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales.

Conseillers présents :
Christophe LAUNAY, Matthieu LE GOVIC, Isabelle HARDAT, Pascal MARCHAND, Maïwenn RAULT, Frédéric POULIZAC, Marie-Annick DREANO, Adrien HAVARD, Anita DUVAL, Bruno BEUZELIN, Kristyna ROGER, Christophe LIDURIN, Stéphane JAN, Nathalie CHEFDOR, Karine PRUNIER, Armel OGER, Marie-Andrée JOUBAUD, Jean-Marie VALLIER, Martine LE GAL, Erwan HUET, Alexandra DAVALO, Clarisse GUILMOTO, Sandrine DUBOIS, Erwan LE SAUX, Kevin BASNARY, Clémence BARBÉ, Pierre MINVIELLE, Joël GUÉGAN, Frédéric BRIEND, Marius CAMPEANU, Gérard PAYOT, Danielle PAPETA, Patrick VERREY.

Matthieu LE GOVIC est désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :
En exercice : 33
Présents : 33
Votants : 33

OBJET : N°CM-054/2026 – INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL – DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS

Rapporteur : Christophe LAUNAY

Il convient de procéder à la désignation de délégués dans différents organismes extérieurs (syndicats mixtes fermés, établissements publics locaux de santé, établissement publics locaux d'enseignement, associations, etc…) :

1 - Dans les syndicats mixtes fermés :

- Syndicat Départemental d'Energies du Morbihan (SDEM) – Morbihan Energies : 2 délégués au collège électoral de Brocéliande.

2 - Dans les établissements publics locaux de santé :

- Centre Hospitalier Alphonse Guérin : 1 délégué au conseil de surveillance.

3 - Dans les établissements publics locaux d'enseignement :

- École Jules Verne : 1 délégué en sus du maire ou de son représentant au conseil d'école
- École Antoine de Saint-Exupéry : 1 délégué en sus du maire ou de son représentant au conseil d'école

Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 056-200086791-20260326-DEL_054_2026-DE

- Collège Beaumanoir : 1 délégué au conseil d'administration
- Lycée Mona Ozouf : 1 délégué au conseil d'administration.

4 - Dans les associations :

- École TANÉ de bijouterie et d'orfèvrerie : 1 délégué à l'assemblée générale
- Mission locale pour l'emploi des jeunes du Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne : 4 délégués dont le maire en qualité d'élus relais
- Service de soins infirmiers à domicile du canton de Ploërmel (SSIAD) : 4 délégués dont le maire au conseil d'administration
- Association régionale d'information des collectivités territoriales (ARIC) : 1 délégué en qualité d'ambassadeur
- Comité national d'action sociale (CNAS) : 1 délégué à l'assemblée départementale.

5 - Dans d'autres organismes :

- Groupement syndical forestier de Ploërmel : 3 délégués au comité syndical
- Référent sécurité routière (interlocuteur privilégié de la préfecture) : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant
- Correspondant défense (interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires) : 1 délégué
- Correspondant incendie et secours (interlocuteur privilégié du Service Départemental d'Incendie et de Secours) : 1 délégué.

Conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, il s'agit d'un vote au scrutin secret pour chacune de ces désignations. Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou règlementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Un appel à candidature est effectué pour chaque organisme extérieur.

Il est procédé aux opérations de vote selon les conditions règlementaires.

✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧

Après en avoir délibéré, le conseil municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants (un vote distinct pour chaque organisme extérieur) :

. Votants : 33
. Pour : 33
. Contre : 0
. Abstention : 0

. Suffrages exprimés : 33
. Majorité absolue : 17

➢ Compte tenu de ces éléments,
Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :
- **PROCÉDE** à la désignation des délégués dans les organismes extérieurs par un vote à main levée ;
- **DÉSIGNE** les membres suivants :

1 - Dans les syndicats mixtes fermés :

- Syndicat Départemental d'Energies du Morbihan (SDEM) – Morbihan Energies (2 délégués au collège électoral de Brocéliande) : Bruno BEUZELIN, Christophe LIDURIN ;

Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 056-200086791-20260326-DEL_054_2026-DE

2 - Dans les établissements publics locaux de santé :

- Centre Hospitalier Alphonse Guérin (1 délégué au conseil de surveillance) : Christophe LAUNAY ;

3 - Dans les établissements publics locaux d'enseignement :

- École Jules Verne (1 délégué en sus du maire ou de son représentant au conseil d'école) : Karine PRUNIER
- École Antoine de Saint-Exupéry (1 délégué en sus du maire ou de son représentant au conseil d'école) : Karine PRUNIER
- Collège Beaumanoir (1 délégué au conseil d'administration) : Karine PRUNIER
- Lycée Mona Ozouf (1 délégué au conseil d'administration) : Karine PRUNIER

4 - Dans les associations :

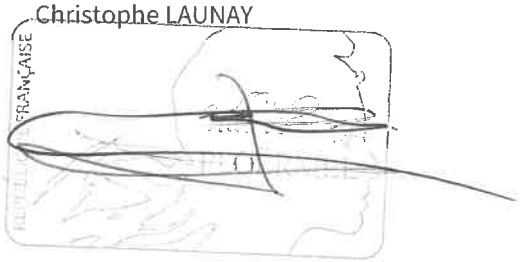
- École TANÉ de bijouterie et d'orfèvrerie (1 délégué à l'assemblée générale) : Matthieu LE GOVIC
- Mission locale pour l'emploi des jeunes du Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne (4 délégués dont le maire en qualité d'élus relais) : Kristyna ROGER, Pascal MARCHAND, Karine PRUNIER
- Service de soins infirmiers à domicile du canton de Ploërmel - SSIAD (4 délégués dont le maire au conseil d'administration) : Anita DUVAL, Marie-Annick DREANO, Clémence BARBÉ
- Association régionale d'information des collectivités territoriales - ARIC (1 délégué en qualité d'ambassadeur) : Isabelle HARDAT
- Comité national d'action sociale - CNAS (1 délégué à l'assemblée départementale) : Anita DUVAL ;

5 - Dans d'autres organismes :

- Groupement syndical forestier de Ploërmel (3 délégués au comité syndical) : Martine LE GAL, Jean-Marie VALLIER, Maïwenn RAULT
- Référent sécurité routière - interlocuteur privilégié de la préfecture (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant) : Pascal MARCHAND (titulaire), Kévin BASNARY (suppléant)
- Correspondant défense - interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires (1 délégué) : Pascal MARCHAND
- Correspondant incendie et secours - interlocuteur privilégié du Service Départemental d'Incendie et de Secours (1 délégué) : Armel OGER.

Pour extrait certifié conforme,

Le maire,
Christophe LAUNAY



Le secrétaire de séance,
Matthieu LE GOVIC



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la commune (Place de l'hôtel de ville, BP 133, 56 804 Ploërmel cedex) et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale (3, Contour de la Motte, CS 44 416, 35 044 Rennes cedex) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.